



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABBONNEMENTS:

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, Trois mois) and Price (18 fr. c. etc., 10, 5 25). Includes postage costs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Les abonnements demandés, acceptés ou continués...

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table of train departures from Saumur to Nantes with times and service types (Express, Omnibus-Mixte).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table of train departures from Saumur to Paris with times and service types (Mixte, Omnibus-Mixte, Express).

PRIX DES INSERTIONS:

Table of advertising rates: Dans les annonces (20 c. la ligne), Dans les réclames (30), Dans les faits divers (50), Dans toute autre partie du journal (75).

RÉSERVES SONT FAITES:

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On nous mande de Berlin que la situation du trésor public de Prusse serait le plus sérieux sujet d'inquiétude du comte de Bismarck...

La Gazette de Vienne publie le télégramme suivant de Florence: Le roi a chargé le commandant de Livourne de se rendre auprès de M. de Crenneville...

Des bruits alarmants, dit la Gazette de Breslau, circulent à Saint-Petersbourg sur la santé de l'empereur Alexandre. Il est d'autant plus difficile de savoir la vérité qu'à la cour on garde la plus grande réserve sur la cause de la maladie du czar.

L'empereur était la suite de l'accident de voiture arrivé sur un des ponts de la Néva; cette explication est dénuée de fondement, et personne n'y croit à Saint-Petersbourg.

D'après la Patrie, la nouvelle donnée par le Moniteur, d'un arrangement intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement italien pour le retrait de nos troupes des Etats pontificaux serait inexacte.

Le maintien ou le rappel de nos troupes, dit-elle, ne peut donner lieu à aucun traité. La France, ajoute la feuille de la rue du Croissant, a envoyé des troupes pour faire exécuter la convention de septembre, ouvertement violée.

BULLETIN ÉLECTORAL.

Le résultat de l'ensemble des élections des 23 et 24 mai est aujourd'hui connu. La France avait à nommer 292 députés; 231 nominations sont d'ores et déjà définitives.

A ces 59 circonscriptions dont l'élection est à refaire, il convient d'ajouter la Corse qui a à nommer deux députés, et dont les opérations électorales ne s'ouvriront que dimanche prochain.

Les élections de 1869 amènent à la Chambre

41 hommes nouveaux, n'ayant encore figuré dans aucune législature.

Voici la liste des circonscriptions dans lesquelles il y a eu ballottage:

- Ardèche, 1° et 3° circonscriptions; Bouches-du-Rhône, 1°, 3° et 4°; Cantal, 1°; Cher, 2°; Doubs, 1° et 2°; Drôme, 2°; Eure-et-Loir, 2°; Finistère, 1°, 2°, 3° et 5°; Gard, 1° et 2°; Gironde, 1° et 3°; Hérault, 1° et 4°; Ille-et-Vilaine, 2°; Indre-et-Loire, 3°; Isère, 3°; Loir-et-Cher, 1°; Loire, 1°; Haute-Loire, 2°; Loire-Inférieure, 2°; Loiret, 3°; Manche, 4°; Mayenne, 3°; Meurthe, 2°; Nord, 6°; Orne, 1° et 3°; Pas-de-Calais, 6°; Puy-de-Dôme, 5°; Basses-Pyrénées, 1°; Rhône, 3°; Haute-Saône, 3°; Haute-Savoie, 2°; Seine, 2°, 5°, 6° et 7°; Seine-Inférieure, 1°, 4° et 6°; Seine-et-Marne, 1° et 2°; Seine-et-Oise, 1° et 3°; Somme, 5°; Vaucluse, 1° et 2°; Vendée, 1°; Haute-Vienne, 2°; Vosges, 2°; Yonne, 1°.

Plusieurs journaux ont donné la liste des candidatures orléanistes, légitimistes ou républicaines modérées qui ont subi un échec dans les élections des 23 et 24 mai.

Nous donnons également ce relevé, mais en le complétant et en y ajoutant tous les noms connus jusqu'à ce moment.

CANDIDATS ORLÉANISTES.

- MM. Thiers (6° circonscription); De Rémusat, à Toulouse; Casimir Périer (Aube); De Broglie (Eure); D'Audiffret-Pasquier (Orne); Duc Decazes (Gironde); Bocher (Calvados).

- Lacave-Laplagne (Gers); De Calmon (Lot); Prévost-Paradol (Loire-Inférieure); Louis Passy (Eure); Lambrecht (Nord); Cornélius de With (Calvados); Comte Jaubert; Bazé (Lot-et-Garonne); De Chabaud-Latour (Gard); Hervé (Pas-de-Calais); Comte de Montesquiou (Aisne).

CANDIDATS LÉGITIMISTES.

- MM. De Falloux (Vendée); De Barthélemy (Bouches-du-Rhône); De Larcy (Hérault); De Vogué (Cher).

RÉPUBLICAINS MODÉRÉS.

- MM. Jules Favre (Paris et Lyon); Carnot (Paris); Garnier-Pagès (Paris); Hénon (Lyon); Glais-Bizoin (Côtes-du-Nord); Guérout (Paris); Marie (Bouches-du-Rhône).

RADICAUX.

- MM. Pascal Duprat; Emile Leroux; Taxile Delord; Floquet; Victor Lefranc.

M. Guérout a annoncé dans l'Opinion nationale qu'il se désistait de sa candidature dans la 6° circonscription, en priant ses électeurs de reporter leurs voix sur M. Jules Ferry.

FEUILLETON.

2

LA PETITE SŒUR,

Par Charles DESLYS.

(Suite.)

Georges sourit, embrassa sur les deux joues la vieille chanoinesse et répondit:

- C'est toujours ainsi que vous débutez quand j'étais petit, et que vous aviez à me gronder très-fort. Où voulez-vous en venir, cousine Ursule?

La chanoinesse rajusta les dentelles dont elle était coiffée et poursuivit avec une gravité souriante:

- Ceci est bien autrement sérieux, monsieur de Favières: écoutez-moi donc sérieusement, s'il vous plaît.

- Me voici tout oreilles.

- Très-bien. Tant que vous n'avez dévoré que votre patrimoine, je n'ai rien dit: c'était à vous, vous étiez dans votre droit. Mais voilà qu'aujourd'hui vous attaquez à belles dents le bien de votre femme... Halte-là, cousin! il y a déloyauté... ce n'est plus d'un gentilhomme.

- Cousine... vous êtes sévère.

- Je ne suis que juste. Ce que vous avez déjà distrait de l'héritage d'Henriette, il faut le lui regagner, et

tout de suite: l'honneur du nom que vous portez le veut ainsi.

- Mais comment? fit Georges, auquel un si noble langage ne pouvait s'adresser en vain. Comment?...

La chanoinesse aborda franchement son idée d'association avec la maison Delaunay fils et C°.

Georges tout d'abord bondit. Mais le caractère de Maurice lui était personnellement très-sympathique; mais la cousine Ursule revint intrépidement à la charge; mais il y avait chez le mari d'Henriette un fond si vraiment honnête, si réellement chevaleresque, que, ne pouvant reconquérir la fortune de sa femme à la pointe de l'épée, il n'hésita pas longtemps à se faire homme de chiffres. Il avait en face de lui, d'ailleurs, un vrai Metternich en jupons. Et puis, c'était du nouveau, de l'original: on en parlerait beaucoup. Finalement et sans trop mauvaise grâce, M. de Favières consentit à devenir un négociant gentilhomme.

Restait Maurice Delaunay.

Dès le lendemain matin, la chanoinesse le fit mander auprès d'elle.

Elle l'avait vu naître, et comme sa mère était morte en le mettant au monde, elle avait pour ainsi dire élevé sa première enfance. Elle l'aimait, elle le tutoyait.

- Maurice, dit-elle après l'avoir longuement regardé de ce regard malicieux et pénétrant avec lequel les très-vieilles femmes savent si bien fouiller jusqu'au fond du

cœur des jeunes hommes, Maurice, mon ami, tu n'es vraiment pas d'âge à soutenir tout seul une aussi lourde tâche que celle que t'a laissée ton père, et tu devrais réellement prendre un associé.

- Pourquoi donc me dis-tu cela, cousine Ursule?

- Je te trouve pâle, amaigri, fatigué... Là, vrai, il faut suivre mon conseil.

- D'autres me l'ont déjà donné, répondit Maurice. Il s'est même présenté des candidats, et, je le sens moi-même, un peu d'allègement me ferait grand bien. D'ailleurs, je ne serais plus aussi seul. Mais un associé, c'est presque un frère, un frère dont on a le choix... c'est très-grave.

- Je l'en ai trouvé un, moi... veux-tu l'accepter de ma main?

- Qui donc?

- Georges de Favières.

Maurice eut un premier mouvement de stupéfaction et fit un geste pour refuser.

Mais Mme d'Hennequeville ne lui laissa pas le temps d'achever.

Maurice, interrompit-elle, tu aimes Henriette... tu l'aimes comme une amie d'enfance, comme une sœur. Eh bien! c'est pour elle surtout que je demande cette association: il y va de sa fortune et peut-être de son bonheur!

II.

Georges de Favières eut un premier moment d'enthousiasme pour sa nouvelle existence; il se passionna pour le travail. Les grandes affaires, d'ailleurs, c'est presque du jeu: et Georges venait de sentir se révéler en lui tout-à-coup l'actif génie de la finance. Le succès de ses débuts dans le monde des chiffres et ceux ou trois brillantes opérations dont il eut toute la gloire l'excitèrent davantage encore. Durant six grands mois, peut-être plus, il fut tout entier aux intérêts de la maison Delaunay, de Favières et compagnie; et tout naturellement, ainsi que l'avait deviné la cousine Ursule, il se prit d'un beau retour de tendresse pour Henriette, dont il fit sa confidente; son amie, vraiment sa femme.

Pauvre Henriette! elle eut une seconde lune de miel, elle espéra de nouveau la réalité de son doux rêve de jeune fille.

Mais hélas! ce nouveau paradis, bientôt perdu comme le premier, ne servit qu'à lui rendre la chute plus douloureuse encore.

Son mari ne tarda pas à se refroidir singulièrement pour le travail, et du même coup pour elle. C'était la conséquence toute naturelle du caractère de Georges: caractère inconstant et mobile si jamais il en fut. Pour l'enchaîner au devoir, il eût fallu dans sa vie une de ces grandes douleurs, un de ces désastres complets qui

On avait annoncé que M. Raspail, élu à Lyon, optait pour cette ville et laissait le champ libre à M. Garnier-Pagès dans la 5^e circonscription ; mais le *Rappel* se dit autorisé à démentir cette assertion.

M. Thiers, de son côté, a annoncé qu'il maintient sa candidature dans la 2^e circonscription. Selon toute probabilité, M. d'Alton-Shée lui cèdera sa part de votes.

Toutefois, M. d'Alton-Shée hésite beaucoup à se retirer devant M. Thiers ; avant d'agir, il veut consulter son comité ; les journaux opposants sont d'accord pour lui inspirer la retraite.

M. Jules Favre a hésité fortement avant de consentir à se représenter devant les électeurs de la 7^e circonscription ; il ne s'y est décidé qu'après les plus vives instances. Voici le manifeste qu'il adresse aux électeurs de cette circonscription :

« Mes chers concitoyens,

« Les suffrages qu'ont bien voulu me donner 12,000 électeurs de votre circonscription m'imposent le devoir de maintenir ma candidature.

« C'est à vous qu'il appartient d'apprécier si je puis continuer à rendre quelques services au Corps-Législatif en y défendant la cause de la liberté, à laquelle j'ai voué ma vie. Si vous jugez mon concurrent plus digne de cette mission, nommez-le. Je m'inclinerai, quoi qu'il arrive, devant votre vote, convaincu qu'il sera inspiré par le sentiment du véritable intérêt du pays.

» JULES FAVRE. »

On lit dans le *Réveil* :

« Le citoyen F.-V. Raspail maintient sa candidature dans la 5^e circonscription de la Seine. »

M. Ernest Picard maintient sa candidature dans la 1^{re} circonscription de l'Hérault où il y a eu ballottage ; les voix de M. de Larcy, son collègue d'opposition, doivent lui revenir par un accord passé entre eux avant les élections. Il nous reste à savoir si les 7,971 voix de M. de Larcy seront fidèles à M. Picard.

Les retraits de candidatures vont du reste se multiplier partout où il y a lieu à ballottage, soit par suite d'engagements réciproques pris à l'avance entre les candidats, soit parce que bon nombre d'entre eux, avertis par les chiffres du premier scrutin, jugeront superflu d'affronter une défaite certaine.

Déjà, dans la Gironde, M. Félix Clausel a pris congé de ses électeurs ; M. Peulevey en a fait autant dans la Seine-Inférieure.

Il y aura tout un nouveau tableau de candidatures à dresser quand les rangs des champions se seront éclaircis ; seulement, cette fois, le résultat pourra être pressenti avec une presque certitude.

Nous lisons dans une correspondance

parfois changent de tels hommes. Or, rien de semblable ne s'était encore rencontré sur son chemin. On lui avait fait une proposition bizarre, il s'était pris de caprice pour les affaires ; ce caprice se passait, c'était fini, bien fini.

Quant à Maurice, sur lequel commençait à retomber tout le lourd fardeau des affaires, il ne songea même pas à se plaindre. N'avait-il pas été rapproché de Henriette ? Ne la voyait-il pas maintenant tous les jours ?

En effet, durant les premiers mois de l'association, on s'était contenté de loger dans le même quartier. Un peu plus tard, pour la plus grande commodité des deux associés, il avait été résolu qu'on habiterait une même maison. La belle passion commerciale de M. de Favières était alors dans toute sa ferveur, et c'est lui-même qui l'avait voulu ainsi. En bonne conscience, Maurice pouvait-il s'y refuser ?

Les bureaux et la caisse furent donc transférés au rez-de-chaussée d'un élégant hôtel de la rue de Provence. En sa qualité d'homme marié, Georges prit possession du premier étage, et tout naturellement Maurice se contenta du second : il était célibataire.

Bien que réunis sous le même toit, les deux associés cependant eurent tout d'abord une existence entièrement distincte. Mais, par une conséquence toute naturelle de la cohabitation, Maurice dînait presque tous les jours chez Georges, en dépit de ses refus de plus en

adressée de Paris, le 26 mai, au *Phare de la Loire* :

Paris a repris son calme habituel et est déjà remis de l'effervescence inévitable causée par les élections.

Un avis, inséré dans les journaux, porte que des réunions électorales auront lieu dès samedi prochain dans la 7^e circonscription et seront continuées dimanche et lundi. Vous savez, en effet, que la période des réunions doit se terminer cinq jours pleins avant l'ouverture du scrutin, et comme la proclamation du résultat du scrutin ne se fera que demain jeudi à l'Hôtel-de-Ville et qu'il faut un jour plein entre la formalité du dépôt de la demande et l'ouverture de la réunion, il s'ensuit que les électeurs n'auront que trois jours devant eux pour entendre les candidats, soit anciens, soit nouveaux, qui solliciteront leurs suffrages et pour se concerter entre eux.

Après le combat, il faut compter ses blessés et ses morts ; parmi ces derniers, la perte de M. Glais-Bizoin est sincèrement déplorable ; l'honorable député des Côtes-du-Nord n'avait jamais failli à son mandat, sa conduite avait toujours été ferme et digne ; aussi ses électeurs regretteront-ils plus d'une fois d'avoir envoyé siéger à sa place M. Lamotte-Rouge. Parmi les blessés, nous trouvons à Paris M. Carnot, à Lyon MM. Jules Favre et Hénon. M. Bancel devant choisir Paris laissera la place libre à M. Hénon qui passera alors sans encombre, de même M. Gambetta, sûr d'être nommé à Marseille contre M. de Lesseps, acceptera la candidature phocéenne afin de permettre à M. Carnot de reprendre sa place.

Quant à Jules Favre, sa situation est assez extraordinaire ; l'éloquent orateur, dont l'élection ne faisait aucun doute, n'a été nommé nulle part. Celui qui dans les deux dernières sessions de 1867 et de 1868 fut toujours à la tête de l'opposition, celui qui a le plus vivement protesté et avec le plus de talent contre nos expéditions lointaines, reste seul sur le carreau. Je sais bien qu'il a eu 12,000 voix tandis que Rochefort n'en a obtenu que 10,000 ; mais il y a un fait certain, c'est que toutes les voix Cantagrel et Rochefort doivent se réunir sur ce dernier, total 17,500 voix environ pour Rochefort. D'un autre côté, que fera le gouvernement ? retirera-t-il de la lutte M. Savard, son candidat ? je le crois ; poussera-t-il alors ses machines à vote du côté de Jules Favre, c'est probable, car j'estime qu'il mettra en avant tous les moyens possibles pour faire échec à Rochefort ; aussi le résultat du vote est-il anxieusement attendu dans la 7^e circonscription.

Quant aux autres circonscriptions de Paris il arrivera certainement ceci : M. Thiers passera d'emblée ; M. Jules Ferry ayant toutes les voix de M. Guérault passera facilement sur le corps de M. Cochin, clérical et gouver-

plus motivés par la crainte de devenir indiscret. La proposition d'une table commune devait s'ensuivre et s'ensuivit effectivement. Ce fut encore M. de Favières qui eut l'initiative de cette idée-là.

— Vivons tout-à-fait en frères, dit-il un jour ; c'est bien simple. On portera la dépense aux frais généraux ; j'en paierai les deux tiers et vous l'autre. Nous n'étions que deux, vous étiez seul, nous serons trois désormais. Voilà qui est convenu, n'est-ce pas.

Dès le lendemain, un escalier fut établi, qui conduisait du bureau de Maurice au premier étage, et Maurice y fut aussi parfaitement chez lui que Georges lui-même.

C'était, comme on le voit, une position singulièrement délicate et qui prêtait fort à la malignité publique, déjà mise en éveil par les recrudescences fredaines du mari. Celui-ci, dans sa légèreté, Mme de Favières, dans son innocence, ne pouvoient ni l'un ni l'autre avoir le sentiment des périls d'une aussi étroite intimité. Quant à Maurice, il en avait été trop heureux d'abord, il en souffrait trop maintenant pour ne pas être encore le plus aveuglé des trois.

Le seul moyen de faire comprendre cette triple situation, c'est d'introduire immédiatement le lecteur dans la maison Delaunay, de Favières et compagnie.

Il est midi. La femme de chambre de madame vient d'avertir sa maîtresse que le déjeuner est servi.

nemental, et ce sera bien fait. M. Garnier-Pagès sera également nommé, M. Raspail ayant réussi à Lyon.

Un certain nombre de villes ont éprouvé le contre-coup des agitations qui avaient commencé à se produire à Paris, et qui s'étaient arrêtées devant les exhortations prudentes des principaux meneurs aussi bien que devant la modération et la fermeté de l'attitude gouvernementale.

A Lille il y a eu pendant deux jours une vive émotion sur la place publique. Le préfet, qui s'était rendu avec le maire aux lieux où les rassemblements étaient les plus nombreux, les a fait exhorter au calme et à la tranquillité par les personnes dont la voix devait être la mieux écoutée d'eux. Ce n'est que lorsqu'il a été évident qu'il fallait, après avoir épuisé les moyens pacifiques, faire preuve de résolution et d'énergie que la troupe s'est avancée sous les ordres de MM. de Fénélon et de Jeanningros. Elle a immédiatement refoulé les masses tumultueuses dans les petites rues adjacentes, sans faire usage de ses armes, bien qu'un officier et plusieurs soldats aient été blessés à coups de pierres.

L'autorité a pris toutes les mesures nécessaires pour que le retour de ces désordres soit impossible.

A Mulhouse et à Calais il s'est aussi produit deux soirs de suite une assez grande agitation dont les mesures prises par les autorités sont heureusement venues à bout.

Dans le Tarn, il y a eu des commencements de désordres à Castres. Les ouvriers de Mazamet se dirigeaient déjà vers cette ville pour renforcer les masses perturbatrices. Mais des dispositions sagement prises ont prévenu cette jonction dangereuse et on est venu assez facilement à bout des meneurs qui essayaient d'organiser le mouvement.

A Saint-Etienne, une bande très-nombreuse s'est dirigée, au chant de la *Marseillaise* et aux cris de : « Vive Dorian ! » sur le couvent des jésuites, place Jacquart, et s'est livrée à de graves désordres. Les grilles des croisées du rez-de-chaussée ont été arrachées et le feu a été mis à la loge du concierge dans la cour.

A l'arrivée du préfet, du maire et du procureur impérial, accompagnés du lieutenant de gendarmerie et d'un piquet d'infanterie, la foule s'est retirée. Plusieurs individus ont été arrêtés. Quelques efforts on été faits pour délivrer l'un d'eux, mais cette tentative a échoué devant l'énergie déployée. Un sergent de ville a été légèrement blessé.

On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

« Hier soir, vers les six heures, la foule réunie sur la place du Capitole manifestait sa satisfaction pour les résultats connus du scrutin de la ville par ces élans de joie qui sont dans le caractère méridional, et qui, grâce au génie

artistique de notre population, ne tardent pas à se traduire par des chants.

« Ils chantent ; ils payeront ! » disait le cardinal Mazarin. Notre police a moins de philosophie et surtout moins de logique ; elle s'effaroucha des chants de nos ouvriers, et voulut s'y opposer en faisant irruption sur la place et en arrêtant quelques jeunes gens.

« Cette équipée, que nous appellerons une provocation, pour lui donner son vrai nom, occasionna un mécontentement général et une pensée de résistance, qui se manifesta par quelques couplets de la *Marseillaise*. La colère de la police s'en augmenta, et les arrestations redoublèrent. La place du Capitole ne tarda même pas à être envahie par la troupe avec une certaine animation, car un jeune homme de seize à dix-sept ans reçut un coup de baïonnette dans le bras.

« A ce moment, l'exaspération devint très-grande parmi les ouvriers ; quelques-uns se détachèrent de la foule pour apporter dans nos bureaux la nouvelle de ce qui se passait sur la place du Capitole. Notre rédacteur en chef s'empressa de les calmer et de les engager à ne pas fournir à l'administration l'occasion de se venger par des violences de l'échec humiliant qu'elle venait d'essuyer devant le scrutin.

« Ce conseil fut écouté avec la plus complète déférence ; mais, pendant ce temps, la force armée occupait militairement la place du Capitole ; des charges de cavalerie dispersaient la foule, des patrouilles nombreuses se répandaient dans tous les quartiers et les abords du Capitole étaient interdits à la circulation.

Pour les articles non signés : P. GONNÉ.

Nouvelles Diverses.

Il est toujours question d'une courte session qui aurait lieu vers le 15 ou le 22 juin. On croit à une séance impériale d'ouverture et à un discours du trône.

On parle, mais vaguement, du rétablissement de la responsabilité ministérielle, en ce sens que chaque ministre serait responsable individuellement vis-à-vis de la Chambre élective.

— Le *Palais* dit qu'on parle beaucoup dans les cercles officiels d'une lettre adressée par l'Empereur au ministre d'Etat pour lui demander la présentation d'un sénatus-consulte établissant la responsabilité individuelle de chaque ministre et de la restitution, dans une certaine mesure, du droit d'initiative.

— On a monté à la Bourse sur le bruit que nous allions retirer nos troupes de Rome.

— Le bruit courait dans la salle des Pas-Perdus que l'affaire des individus arrêtés dans les troubles du Châtelet et du Cirque, viendra la semaine prochaine. Bien qu'on en ait relâché quelques-uns, le nombre des prévenus maintenus en état d'arrestation est considérable.

à tomber tout-à-fait.

A quoi pense donc la jeune femme ? Eh ! mon Dieu... à l'absent ! Bien qu'elle soit accoutumée à de semblables oublis, depuis quelque temps elle paraît s'en affecter davantage. Elle ne sait pas toute la vérité ; cependant, elle ignore que Georges est retombé sous l'empire d'une des anciennes sirènes de sa jeunesse, une certaine Adèle Desmares, assez médiocre cantatrice jadis, mais qui, tout récemment revenue d'Italie, obtient en ce moment un succès de réclame sous le pseudonyme quelque peu aventureux de la Fragonetta : Henriette ignore tout cela, oui... mais elle le pressent, elle le devine et d'avance elle en souffre. Regardez-la plutôt : un hasard fatal vient de placer à sa portée le journal du matin, elle l'a machinalement ouvert, et le premier mot qui ait frappé ses regards, c'est ce nom maudit : Fragonetta ! Quelques malicieux propos lui auraient-ils donc déjà donné l'éveil ? peut-être... car elle a tressailli soudain, ses yeux se sont voilés, son visage est devenu très-pâle.

— Henriette... qu'avez-vous donc ? s'écrie avec un tendre intérêt Maurice, auquel rien de ce qui se passe dans l'âme de la jeune femme ne saurait échapper, car ses regards sont incessamment fixés sur elle.

— Rien... rien ! s'empresse de répondre Mme de Favières, qui semble secouer une importune pensée et s'efforce de sourire, de parler de choses indifférentes. Mais elle ne tarde pas à retomber sous l'oppression de

Réveuse et triste, Henriette est assise ou plutôt à demi-couchée sur une chaise longue. Un simple peignoir l'enveloppe plus qu'il ne l'habille, et bien qu'elle soit charmante ainsi, c'est cependant un de ces négligés qui, rigoureusement, ne sont faits que pour les regards d'un mari.

Elle se lève néanmoins, et, précédée de la femme de chambre, elle passe lestement dans la salle à manger.

Dans ce même moment, un domestique est descendu prévenir Maurice, qui quitte aussitôt son bureau, et qui, bien qu'en toilette du matin, presque en déshabillé de travail, ne tarde pas à paraître au seuil de la pièce dans laquelle vient d'entrer Mme de Favières. M. de Favières seul n'est pas là.

Henriette et Maurice l'attendent durant quelques instants. Le domestique sort et revient bientôt annoncer que monsieur n'est pas à l'hôtel. On échange encore quelques banalités polies, on cherche à tuer le temps, à dissimuler un mutuel embarras. Enfin, après un quart d'heure environ d'attente, la jeune femme dirige une première fois ses regards vers la pendule, laisse échapper un mouvement d'impatience et dit d'un ton bref : — Déjeunons !

On s'assied... mais, est-il besoin de le dire ? on mange d'un médiocre appétit. Vainement Maurice cherche à ranimer l'entretien. Henriette lui répond à peine, et, de guerre lasse, la conversation ne tarde pas

— La Gazette de France a calculé que, dans les élections actuelles, les candidatures officielles ont réuni 4 millions de voix, et les candidatures indépendantes 3 millions deux cent mille.

— En 1869, plus encore qu'en 1865, les villes donnent des majorités énormes aux candidats de l'opposition avancée. Cela se produit à Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Rouen, Nantes, etc.

— On dit que M. Jules Favre est fort abattu des échecs multipliés qu'il vient d'éprouver et qui lui font, il faut l'avouer, une situation très-délicate, bien que sa rentrée au Corps-Législatif ne puisse faire de doute.

— Le Figaro assure que M. Rochefort est sur le point de se marier à Bruxelles.

— On lit dans le Courrier de la Rochelle :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 2 heures moins 7 ou 8 minutes du matin, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à la Rochelle. Ainsi que cela a lieu généralement, un sourd grondement, assez analogue au bruit du tonnerre entendu dans le lointain, a précédé le phénomène.

» Beaucoup d'habitants réveillés en sursaut ont cra, les uns à un éboulement, les autres à un commencement d'orage, la plupart au passage près de leur demeure d'une charrette pesamment chargée. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

Les auteurs des scènes qui ont eu lieu dans la nuit de lundi à mardi s'étaient, paraît-il, donné rendez-vous pour hier au soir, devant la grille de la Mairie. Vers huit heures, plusieurs de ces individus se réunirent, en effet, sur le boulevard et commencèrent à entonner la Marseillaise. L'un d'eux avait pris le soin d'en copier les couplets qu'il tenait à la main et qu'il chantait pendant que les autres reprenaient en chœur le refrain. M. le commissaire central, accompagné de M. Bugnon, commissaire de police du 4^e arrondissement, s'approcha du groupe et invita ceux qui le formaient à cesser leurs chants et à se retirer. Il fut accueilli par ces cris : *A bas le commissaire ! Enlevons-le !*

M. le commissaire central mit alors la main au collet de l'un d'eux et l'arrêta. M. Bugnon le saisit aussi de son côté et voulut le conduire au poste.

C'est à ce moment que le reste du groupe, pour délivrer celui qui venait d'être arrêté, se livra à des actes de brutalité inqualifiables.

M. Bugnon fut assailli à coups de poings, à coups de pieds, jeté à terre et traîné pendant quelques pas. Rien cependant ne put lui faire

lâcher prise, jusqu'au moment où arrivèrent des agents de police en nombre suffisant pour le délivrer de ces forcénés. Quinze d'entre eux furent arrêtés et conduits immédiatement à la prison.

En présence d'actes agressifs aussi évidents, on devait prendre des mesures très-sévères pour assurer l'ordre. C'est ce qu'on a fait aussitôt.

A 9 heures, une escouade de gendarmes à pied et à cheval, conduite par M. le commandant de gendarmerie, arriva à la Mairie.

La police, de son côté, réunit ses agents en grand nombre.

Les groupes furent immédiatement dispersés et la foule de curieux qui assistait à cette scène, invitée à circuler sur les boulevards.

Deux ou trois arrestations furent encore opérées, puis les groupes s'éclaircèrent peu à peu. Ceux qui étaient venus pour prendre une part active à la manifestation, se retirèrent prudemment.

A dix heures, les boulevards étaient à peu près rentrés dans leur calme habituel.

On ne saurait trop approuver l'attitude qui a été prise en cette circonstance par l'autorité chargée de veiller au maintien de l'ordre public. Si lundi soir, tenant compte de l'effervescence causée par les élections et le dépouillement du scrutin, elle avait laissé faire la manifestation qui n'avait pas eu d'ailleurs un caractère bien inquiétant, il ne devait pas en être ainsi hier au soir, et les mesures de rigueur qui ont été prises étaient nécessaires, parce que les désordres qui se préparaient étaient prémédités, et qu'il ne faut pas, en fin de compte, qu'une vingtaine de meneurs, gens sans aveu, sortis on ne sait d'où, et la plupart repris de justice, puissent impunément égarer l'ouvrier honnête, se livrer au désordre et troubler la sécurité d'une population entière.

Sur dix-sept individus arrêtés et conduits à la prison mardi soir, à Angers, quatorze ont été relâchés. Les trois autres doivent comparaître à l'audience du tribunal de police correctionnelle.

Mercredi soir, le calme de la ville n'a pas été troublé.

Nous apprenons que M. le comte de Las Cases et M. Drouard viennent d'envoyer à M. le préfet leurs démissions de maire et d'adjoint de la commune de Chalennes.

Le Publicateur de la Vendée annonce, dans son dernier numéro, que son rédacteur en chef et M. Alquier, candidats dans la première circonscription de ce département, ont été mandés devant le juge d'instruction de Napoléon, comme incriminés d'injures et de diffamation envers le préfet de la Vendée.

Nous croyons savoir que M. Keller, nommé

à Colmar et en ballottage à Napoléon, contre le candidat officiel, se désisterait en faveur de M. de Falloux qui a obtenu un chiffre de voix bien élevé dans la circonscription des Sables, malgré toutes les manœuvres exercées contre lui.

Il est question d'organiser, à Angers, pendant la foire du Sacre et à l'occasion des courses, deux magnifiques soirées au profit des pauvres, qui auraient lieu dans le Jardin du Mail.

La première serait donnée par M. Arban, avec le concours du puissant orchestre qu'il dirige si bien.

La seconde, par la musique de la garde de Paris, dont la réputation est européenne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le comité démocratique radical de la deuxième circonscription de la Seine maintient la candidature du citoyen d'Alton-Shée, qui l'accepte.

On lit dans le Nouvelliste de Rouen :

On fait courir le bruit, dans un but facile à comprendre, que M. Pouyer-Quertier aurait été dans l'intention de se désister de sa candidature à Rouen.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le scrutin de dimanche dernier a donné la majorité relative à M. Pouyer-Quertier, et que dans ces conditions il n'a jamais pu avoir la pensée de renoncer à défendre les doctrines qu'il a si énergiquement soutenues au nom de la circonscription qu'il a représentée pendant douze ans.

Le Figaro publie cette dépêche de Londres :

« Godard, parti de Cremorn en ballon captif, ayant à son bord quarante passagers. Cable rompu. Grande inquiétude. »

FLORENCE, 27 mai. — La Nazionale publie une dépêche de Livourne, annonçant que la police de cette ville a remis aux autorités judiciaires les auteurs de l'attentat dirigé contre M. de Crenneville.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE DU GOUVERNEMENT DE HONDURAS

Plusieurs établissements financiers s'étant engagés à souscrire le solde pouvant rester disponible des Obligations hypothécaires du Chemin de fer Interocéanique (neutralité garantie par la France, l'Angleterre et les Etats-Unis), le public est prévenu qu'aucune demande ne pourra être admise, si elle n'est faite au plus tard par le courrier du lundi 31 mai, dernier délai accordé

et annoncé dès l'origine par les journaux.

Paris, 24 mai 1869.

Le ministre plénipotentiaire,
(213) V^{or} HERRAN.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Th. Langeac; le Salon de 1869 (4^e article), par A. de Pontmartin; Lord Erlintoun, par l'auteur de Halifax; Expédition française au pôle nord, par A. Darlet; Champs et Jardins, chronique villageoise par Engène Noël; Voyage de Leurs Majestés Impériales à Chartres; Courrier des Eaux, par C. Du Buisson; Chronique du Sport, par Léon Gatayes; Causerie gastronomique, par Marceline; Insurrection de Cuba; Courrier des Modes, par M^{me} Alice de Savigny, etc., etc. — Gravures : Le navire le Boreal, destiné à l'expédition au pôle nord, sous le commandement de M. Gustave Lambert; Fêtes de Chartres (deux gravures); Départ de la caravane égyptienne pour la Mecque; Evénements d'Espagne; Embarquement à Barcelonne des volontaires catalans envoyés dans l'île de Cuba; Engagement entre les troupes espagnoles et les insurgés cubains; Salon de 1869; Vue générale des expositions de sculpture et d'horticulture au palais de l'Industrie; les Maîtres de la maison, tableau de M. Eugène Lambert; Vue générale d'Uriage-les-Bains; Vase persan par la manufacture impériale de Sèvres. — Echechs, Rébus.

M. RIELLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur.

BULLETIN FINANCIER.

Les cours étaient très-fermes; mais une réaction en baisse assez prononcée est venue les ébranler vers la fin de la semaine. La rente 3 p. 100 est une des valeurs les plus éprouvées. Je n'entrerai pas dans l'examen toujours risqué des causes qui ont déterminé ce mouvement rétrograde; je constate simplement le fait.

Les actions du Crédit foncier, les obligations de la Ville de Paris, et avec elles la plupart des valeurs, ont cédé au courant prédominant.

Le 5 p. 100 italien a cherché dès l'abord à opposer une certaine résistance; mais ce n'a pas été de longue durée; il a été entraîné comme toutes les autres valeurs.

Le 6 p. 100 fédéral a fait bonne contenance et cote, après une légère reprise sur ses bas cours, à 90 1/4. Il n'en est pas de même des bonds du Transcontinental Pacific, qui ont éprouvé une assez forte baisse, mais que quelques jours suffiront à réparer. Cette baisse, du moins, s'explique; car je lis dans les journaux que la Compagnie vient de déférer aux tribunaux les auteurs qui ont exercé sur cette valeur une manœuvre des plus coupables, sans précédents peut-être dans les annales déjà si prodigieuses de notre marché financier. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

l'étrange malaise, du douloureux instinct de la vague inquiétude qui l'enfiévre, ainsi que les oiseaux à l'approche de l'orage.

Quant à Maurice, la situation d'esprit dans laquelle il se trouve est plus pénible encore que celle de Henriette elle-même. Il sait tout, lui; et cette ravissante jeune femme, si indignement abandonnée, et que l'aveugle confiance d'un mari coupable livre aussi complètement à sa discrétion, il l'aime éperdument, il souffre de la voir souffrir, il brûle de la généreuse passion de la consoler.

Cent fois ce terrible secret est monté jusqu'à ses lèvres, cent fois il a su trouver l'héroïsme de le refouler jusqu'au plus profond de son cœur. Mais au prix de quels combats? Cette lutte désespérée, incessante, impitoyable, se révèle dans l'amertume de son sourire contraint, dans la pâleur tourmentée de son noble visage, dans le sombre feu de ses grands yeux noirs. Nous l'avons dit plus haut, c'était une nature toute méridionale que celle de Maurice Delaunay : pour que l'aveu de son amour éclatât enfin, il ne fallait plus qu'une étincelle!

Il ne fallait plus qu'une étincelle également pour que la résignation de Henriette se changeât en colère de la vertu trop longtemps patiente, la colère de l'amour mortellement blessé.

Tout-à-coup M. de Favières entra.

Il était de la plus joyeuse humeur du monde; entre ces deux volcans par l'irruption desquels il était également menacé, il souriait.

Ni l'associé, sur lequel retombait tout le poids des affaires, ni la jeune femme, qui pourtant était si bien en droit de se plaindre, ne songèrent à saluer par un reproche le frivole retardataire.

De son côté, Georges ne parut même pas soupçonner qu'il méritât une réprimande. A peine daigna-t-il balbutier étourdiment quelques banales excuses. Puis, tout en jetant son par-dessus sur le divan (c'était dans un petit salon intime que l'on déjeunait), il mit un baiser négligent au front de sa femme et, s'attablant à son tour, ne tarda pas à faire preuve d'un robuste appétit.

Afin de lui tenir compagnie, Henriette et Maurice prolongèrent leur dessert.

M. de Favières faisait à lui seul presque tous les frais de la conversation. C'était un très-spirituel causeur, une sorte de Courrier de Paris vivant. Il parle de ceci, de cela, un peu de tout, et finalement de certain opéra alors en répétition et qui d'avance faisait grand bruit.

— Que dit-on de Fragonetta? questionna vivement Henriette en relevant les yeux vers son mari.

Celui-ci ne s'émut nullement et répondit d'un ton de parfaite indifférence :

— Beaucoup de bien... beaucoup.

Mais il s'empressa de changer d'entretien.

A peine Henriette, à peine Maurice plaçaient-ils de temps à autre quelques monosyllabes complaisants. Sans trop s'en rendre compte, ils se sentaient embarrassés tous les deux. Et puis, leur pensée était ailleurs.

Une fois cependant l'associé tenta de ramener la conversation sur le terrain des affaires; Georges lui répondit littérature, course de chevaux, que sais-je? Maurice se leva de table et fut s'asseoir au coin de la cheminée, où la fraîcheur de l'automne avait fait allumer une précocité flambée.

Mme de Favières, en cet instant, adressait à son mari cette seconde question :

— Puis-je compter sur vous ce soir, mon ami?... je désirerais aller dîner chez notre cousine Ursule.

— Impossible, riposta vivement Georges; il me faut moi-même dîner en ville aujourd'hui... Je suis désolé vraiment, mais une affaire très-urgente... cette grande affaire que... demande plutôt à Maurice.

Maurice toussota en guise de réponse et se tourna entièrement vers l'âtre.

— Eh! mon Dieu! fit Henriette, je ne vous demande pas tant d'explications, mon ami... vous êtes libre.

Et se levant de table à son tour, elle fut s'asseoir sur le divan.

Sur ce divan, on se le rappelle peut-être, M. de Favières avait jeté son par-dessus. Ce vêtement pendait

vers le tapis, la poche renversée en bas.

Dans l'entrebâillement de cette poche, un papier passait, tout prêt à tomber : une lettre...

Explique qui voudra les secrets instincts du cœur des femmes? Mme de Favières pressentit que ce papier pouvait avoir une influence quelconque sur sa destinée, et songeusement elle y fixa ses regards.

Puis, soit vague préméditation, soit pur hasard, elle fit un mouvement dont l'élasticité du meuble se rendit complice; le billet tomba. Maurice avait le dos tourné; Georges parcourait une gazette, tout en achevant son café; le domestique venait de sortir..., personne ne regardait du côté de Henriette.

Après une courte hésitation, elle ramassa vivement la lettre.

Il y eut dans le petit salon un court instant de silence. Puis une subite exclamation, un cri douloureux de Mme de Favières.

Georges et Maurice se redressèrent aussitôt et coururent en même temps vers elle.

Henriette était debout, et, pâle, frémissante, mais sans dire un seul mot, elle présentait la lettre à son mari.

Cette lettre ne contenait qu'une seule ligne.

« Je l'attends à dîner tantôt. »

Mais elle était signée : FRAGONETTA.

La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Par acte passé devant M^e Emile Leroux et son collègue, notaires à Saumur, le 2 mars 1869, M. René Normand, marchand épicer, demeurant commune de Saumur, au lieu dit la Croix-Verte, a acquis de M^m Hermance Besnard, veuve en premières noces de Joseph Ploquin, et épouse en deuxième noces, assistée et autorisée, de Auguste-Honoré Beaumont, boulanger, avec lequel elle demeure, à la Croix-Verte :

1^o Un logement faisant partie d'une maison située rue de la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levés, consistant en une chambre, au couchant de ladite maison, joignant le chemin, cabinet à côté, grenier au-dessus; cellier en bas-côté, au nord de la chambre, à laquelle il est adossé; écurie et four; cour limitée par un mur appartenant au sieur Besnard, bâti dans l'alignement du mur de refend qui sépare le cabinet ci-dessus de la chambre appartenant à Lucien Besnard, jusqu'à la rencontre d'un autre mur bâti par ledit Besnard pour renfermer le passage ménagé au milieu de la cour dont sera ci-après parlé; puits devant la maison, commun avec Grellet et Besnard; autre puits derrière la maison, commun avec ledit Besnard.

2^o Un morceau de terre, en forme de hache, au nord de la maison, actuellement en jardin, contenant 7 ares 9 centiares, joignant au midi la chambre ci-dessus et au couchant la rue de la Rompure, sur laquelle il a une façade de 41 mètres 20 centimètres.

3^o Quarante-sept ares 91 centiares de terre, rangées, au même lieu, joignant au nord M. Gauron, au levant Grellet, au midi Coisnin et Albert, au couchant Besnard; ainsi que le tout s'étend et comporte avec toutes circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur, le 28 avril 1869; et le procès-verbal de dépôt, délivré par le greffier, a été signifié :

1^o à M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur; 2^o à la dame Beaumont, prise ici tant en son nom personnel au besoin que comme tutrice de la demoiselle Hermance Ploquin, sa fille mineure, issue de son mariage avec le feu dit sieur Joseph Ploquin; 3^o à M. François Fouquereau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Royale, au nom et comme subrogé tuteur de la mineure Hermance Ploquin.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue. Saumur, le 26 mai 1869. (214) Signé : POULET.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Un Jardin, avec Maison d'habitation, situé à Saumur, rue des Saules, n^o 8, contenant un hectare environ. S'adresser, pour traiter, à M^e LAUMONIER. (215)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une Maison neuve avec Jardin parfaitement planté, près le Pont-Foucard. S'adresser audit notaire. (216)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

4.000 FRANCS

A DONNER A RENTE VIAGÈRE A 7 p. 100.

S'adresser audit notaire. (217)

HOSPICES DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Le dimanche 13 juin 1869, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

D'une portion de maison et terrain, située à Saumur, sur la rue à ouvrir dans l'ancien terrain Bellancourt, dans l'axe de la porte principale des nouveaux hospices.

Cette portion sera divisée en deux lots qui seront réunis en cas de non-adjudication du premier lot.

Le premier lot comprendra : Une parcelle de terrain, donnant sur la rue de la Chouetterie, d'une superficie d'environ 20^m 58^d carrés, joignant au nord la rue projetée, au couchant la rue de la Chouetterie.

Mise à prix..... 500 fr.

Le deuxième lot comprendra : Un hangar couvert, une construction à rez-de-chaussée avec caves dessous, escalier sous le hangar et chambre à cheminée; au levant, terrain ouvrant sur la rue projetée.

Ce lot, d'une superficie d'environ 126^m 20^d carrés, joint au levant la rue des Boires, au nord la rue projetée, au couchant le premier lot.

Mise à prix..... 1.200 fr.

S'adresser, pour les renseignements, soit au secrétariat des Hospices, soit à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ Sise à Saint-Lambert, vieille route d'Angers,

Comprenant : une maisonnette, cour, jardin bien planté, et portion de boire.

Elle joint l'ancien bras de Loire d'un bout, d'autre bout la vieille route d'Angers.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. CORIOLLE, gantier à Saumur, ou à M^e LAUMONIER. (184)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ Au Pont-Foucard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M^m veuve Maupoint et au couchant M. Gautier.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e LEROUX notaire. (180)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 31 mai 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez M^m veuve BERTHUELLE, marchande de parapluies à Saumur, rue Saint-Jean, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, rideaux, canapés, chaises garnies, guéridons, bureau, glaces, pendules, tables, buffet de salle à manger, tableaux, vin en bouteilles, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CEDER

Dans de très-bonnes conditions,

CAFÉ-RESTAURANT

Rue Royale, n^o 23.

S'adresser à M^m veuve DELABARRE.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue d'Orléans, n^o 44.

S'adresser à M. MIGNAN-CANOT.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUCHAULT père.

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (104)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1869,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(37^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingeries, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois :

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois :

Paris. Départements.

Avec gravures et texte..... 16 fr. — 18 fr.

Avec patrons..... 15 fr. — 18 fr.

Avec gravures, texte et patrons..... 20 fr. — 24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis :

Avec gravures, patrons et plâches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'édition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(6^e ANNÉE).

LA POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, en une Livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des cinq premières années forme cinq beaux volumes in-8^o. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement.)

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à LA POUPEE MODELE en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 27 MAR.			BOURSE DU 28 MAR.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 75		05	71 55		20
4 1/2 pour cent 1852.	102 25	20		102 25		
Obligations du Trésor.	488			492	4	
Banque de France.	2975			2870		5
Crédit Foncier (estamp.).	1615			1605		10
Crédit Foncier colonial.	410			410		
Crédit Agricole.	647 50			640		7 50
Crédit industriel.	645			645		
Crédit Mobilier (estamp.).	255		1 25	255		
Comptoir d'esc. de Paris.	698 75	1 25		697 50		1 25
Orléans (estampillé).	920	2 50		918 75		1 25
Orléans, nouveau.						
Nord (actions anciennes).	1085	5		1085		
Est.	575	1 25		577 50	2 50	
Paris-Lyon-Méditerranée.	947 50	2 50		948 75	1 25	
Lyon nouveau.						
Midi.	620	2 50		620		
Ouest.	580	1 25		581 25	1 25	
C ^o Parisienne du Gaz.	1490	7 50		1490		
Canal de Suez.	555		18 75	542 50		12 50
Transatlantiques.	297 50			297 50		
Emprunt italien 5 0/0.	58 10	10		57 70		40
Autrichiens.	762 50	3 75		760		8 75
Sud-Autrich.-Lombards.	495	5		485		10
Victor-Emmanuel.	66	6		67	1	
Romains.	328 75			325		3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	75			75		
Saragosse.	57			56 50		50
Séville-Xérés-Séville.	103 75			103 50		25
Nord-Espagne.						
Compagnie immobilière.						

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	344			344		
Orléans.	334 50			335 25		
Paris-Lyon-Méditerranée.	331 50			331 75		
Ouest.	329 75			329 75		
Midi.	328 25			329		
Est.	336 50			336		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.